

RÈGLEMENT NUMÉRO 1246 ORDONNANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL DANS LE SECTEUR DU CHEMIN PINCOURT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 398 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 180326-15 a été donné pour le présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro 1246 ordonnant des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférant et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 2 398 000 \$ a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 26 mars 2018 par la résolution 180326-16.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le conseil autorise des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférant.

Ces travaux sont plus amplement décrits dans les documents d'estimation préparés par M^{me} Johanne Desrosiers, coordonnatrice de projets au Service du génie, se trouvant en Annexe B, lesquels sont résumés dans un document intitulé Annexe A préparé par la directrice générale adjointe, M^{me} Isabella Cellini, tous ces documents étant annexés en liasse au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, notamment la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas 2 398 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans le(s) document(s) précité(s).

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 398 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 2 350 000 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- La somme de 48 000 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

- 4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt, soit 599 500 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 4.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt, soit 1 798 500 \$, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme des emprunts, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'Annexe C, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble

imposable. Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelle de la partie de l'emprunt ci-haut décrit par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation

- 4.3 Dans le cas des immeubles non imposables compris dans le bassin de taxation décrit à l'Annexe C, le coût attribuable à ces immeubles répartie entre tous les propriétaires d'un immeuble imposable situé dans ce bassin de taxation et conséquemment, pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur ce bassin de taxation, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle paraît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)

Guillaume Tremblay, maire

(Signé)

M^e Raynald Martel, greffier et directeur des Services juridiques

Avis de motion : 180326-15 / 26 mars 2018

Adoption projet : 180326-16 / 26 mars 2018

Adoption : 180416-07 / 16 avril 2018

Correction : PC-2018-06 / 24 avril 2018

Tenue de registre : 25 avril 2018

Approbation MAMOT : 16 novembre 2018

Entrée en vigueur : 28 novembre 2018

Service du génie
Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc municipal dans le secteur du chemin Pincourt
Répartition fiscale :
Résumé des coûts

		Bassin Annexe "B" 75%	Ensemble de la Ville 25%
1 Fourniture et installation de la conduite d'eau potable			
1.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	536 000 \$	402 000 \$	134 000 \$
1.2 Rue Northview, Hameau	136 300 \$	102 225 \$	34 075 \$
1.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	218 400 \$	163 800 \$	54 600 \$
2 Réfection du pluvial			
2.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	47 300 \$	35 475 \$	11 825 \$
2.2 Rue Northview, Hameau	30 100 \$	22 575 \$	7 525 \$
2.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	45 900 \$	34 425 \$	11 475 \$
3 Réfection de la chaussée : Fondation			
3.1 Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt	267 000 \$	200 250 \$	66 750 \$
3.2 Rue Northview, Hameau	74 600 \$	55 950 \$	18 650 \$
3.3 Rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault	135 700 \$	101 775 \$	33 925 \$
4 Signalisation et circulation	20 000 \$	15 000 \$	5 000 \$
5 Assèchement des tranchée	300 000 \$	225 000 \$	75 000 \$
6 Divers	70 000 \$	52 500 \$	17 500 \$
(selon les estimés préparée par Johanne Desrosiers et approuvée par Isabella Cellini)	1 881 300 \$	1 410 975 \$	470 325 \$
Imprévus travaux de construction	7.0% 132 000 \$	99 000 \$	33 000 \$
Total-coût de construction	2 013 300 \$	1 509 975 \$	503 325 \$

Honoraires professionnels

Estimation, relevés, mise en plan, plans et devis et surveillance et autres frais contingents

8.0%

162 000 \$

121 000 \$

41 000 \$

Total des coûts taxables

2 175 300 \$

1 630 975 \$

544 325 \$

Taxes Nettes

5.0%

109 000 \$

81 750 \$

27 250 \$

Total des coûts avec taxes

2 284 300 \$

1 712 725 \$

571 575 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire

(±3%)

65 700 \$

49 775 \$

15 925 \$

Frais d'émission

2.0%

48 000 \$

36 000 \$

12 000 \$

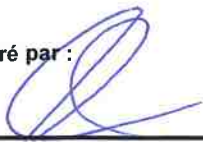
Total du règlement

2 398 000 \$

1 798 500 \$

599 500 \$

Préparé par :



 Isabella Cellini, ing. MBA
Directrice générale adjointe

Ville de Mascouche
Génie

Estimation d'une conduite d'aqueduc secteur Pincourt (bouclage), Northview et Éthier

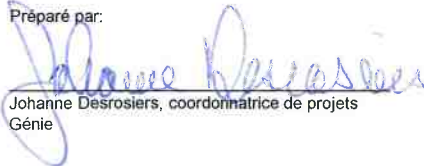
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAL
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 250 mm de diamètre	1323	m.lin.	290.00 \$	383 670.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	11	unité	6 000.00 \$	66 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 250mm diam.	8	unité	3 500.00 \$	28 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	47	unité	1 000.00 \$	47 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc existant 250 mm	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	1323	m.lin.	5.50 \$	7 276.50 \$
Sous-total 1.0 :					535 946.50 \$
B) Rue Northview, Hameau					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 150 mm de diamètre	470	m.lin.	195.00 \$	91 650.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	3	unité	6 000.00 \$	18 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 150mm diam.	3	unité	2 000.00 \$	6 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	16	unité	1 000.00 \$	16 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc existant 250 mm	1	unité	2 000.00 \$	2 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	470	m.lin.	5.50 \$	2 585.00 \$
Sous-total 1.0 :					136 235.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
1.0 Eau potable					
1.1	Conduite d'eau potable 150 mm de diamètre	750	m.lin.	195.00 \$	146 250.00 \$
1.2	Poteaux incendie avec sortie 4 po Storz	5	unité	6 000.00 \$	30 000.00 \$
1.3	Vanne avec bouche à clé 150mm diam.	5	unité	2 000.00 \$	10 000.00 \$
1.4	Entrée de service en cuivre mou type K 19mm	24	unité	1 000.00 \$	24 000.00 \$
1.5	Raccordement à l'aqueduc 250 mm	2	unité	2 000.00 \$	4 000.00 \$
1.6	Essai d'étanchéité et désinfection	750	m.lin.	5.50 \$	4 125.00 \$
Sous-total 1.0 :					218 375.00 \$
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
2.0 Pluvial Secteur Pincourt					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	45	m.lin.	250.00 \$	11 250.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	600	m.lin.	20.00 \$	12 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	200	m.lin.	15.00 \$	3 000.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	14	unité	1 500.00 \$	21 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					47 250.00 \$
B) Rue Northview, Hameau					
2.0 Pluvial Secteur Northview					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	18	m.lin.	250.00 \$	4 500.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	800	m.lin.	20.00 \$	16 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	40	m.lin.	15.00 \$	600.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	6	unité	1 500.00 \$	9 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					30 100.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
2.0 Pluvial Secteur Éthier, Lamoureux, Gosselin, Breault					
2.1	Ponceau PEHD, R-320, 450mm, incluant l'empierrement	24	m.lin.	250.00 \$	6 000.00 \$
2.2	Reprofilage de fossés	1200	m.lin.	20.00 \$	24 000.00 \$
2.3	Ponceaux de différents diamètres à nettoyer	60	m.lin.	15.00 \$	900.00 \$
2.4	Nettoyage, profilomètre et inspect. télé		forfait	5 000.00 \$	- \$
2.5	Nouveau ponceau et accès	10	unité	1 500.00 \$	15 000.00 \$
Sous-total 2.0 :					45 900.00 \$
A) Chemin Pincourt de Sainte-Marie au 1098 Pincourt (bouclage)					
3.0 Fondation Pincourt (tranchée)					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	8600	m.ca	2.00 \$	17 200.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	6880	litre	0.35 \$	2 408.00 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	675	tonnes	10.00 \$	6 750.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	8600	m.ca	3.00 \$	25 800.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	7570	tonnes	12.00 \$	90 840.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	6200	tonnes	20.00 \$	124 000.00 \$
Sous-total 3.0 :					266 998.00 \$
B) Rue Northview, Hameau					
3.0 Fondation de rue Secteur Northview					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	2350	m.ca	2.00 \$	4 700.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	1880	litre	0.35 \$	658.00 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	25	tonnes	10.00 \$	250.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	2350	m.ca	3.00 \$	7 050.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	2440	tonnes	12.00 \$	29 280.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	1630	tonnes	20.00 \$	32 600.00 \$
Sous-total 3.0 :					74 538.00 \$
C) rue Éthier, Gosselin, Lamoureux, Breault					
3.0 Fondation de rue Secteur Éthier, Lamoureux, Gosselin, Breault					
3.1	Pulvérisation de la chaussée 110 mm incluant disposition	4464	m.ca	2.00 \$	8 928.00 \$
3.2	Abat-poussière 8L/m.ca.	3572	litre	0.35 \$	1 250.20 \$
3.3	Provision matériel classe B pour instabilité de l'infrastructure	60	tonnes	10.00 \$	600.00 \$
3.4	Excavation et mise en place de l'infrastructure	4464	m.ca	3.00 \$	13 392.00 \$
3.5	Sous fondation MG-112 (400 mm à 450 mm)	3930	tonnes	12.00 \$	47 160.00 \$
3.6	Fondation supérieure MG-20 (250 mm à 300 mm)	3215	tonnes	20.00 \$	64 300.00 \$
Sous-total 3.0 :					135 630.20 \$

Ville de Mascouche
Génie


Estimation d'une conduite d'aqueduc secteur Pincourt (bouclage), Northview et Éthier

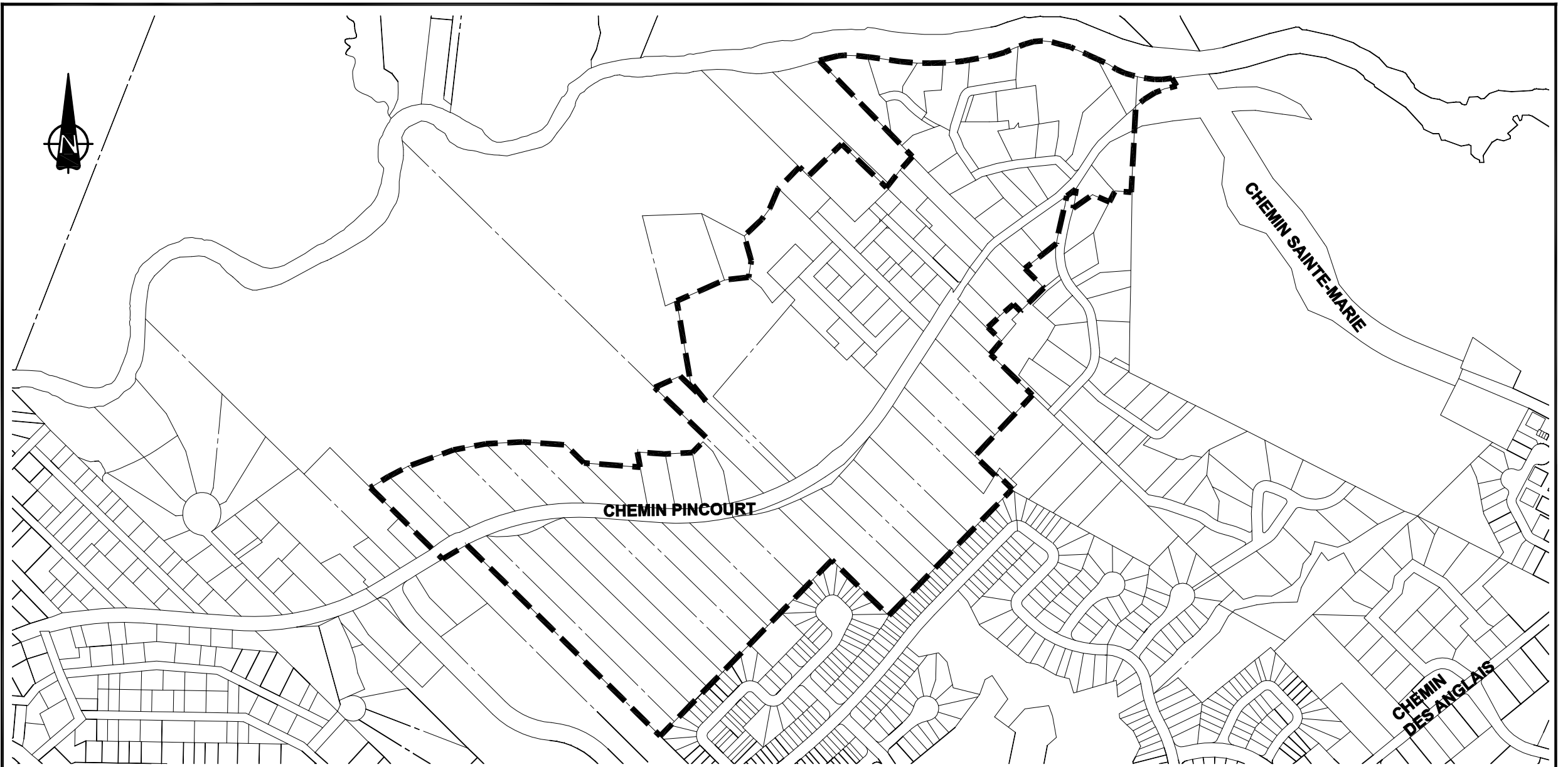
Article	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	TOTAL
4.0 Signalisation et circulation					
4.1	Signalisation particulière pour les travaux	1	global	20 000.00 \$	20 000.00 \$
Sous-total 4.0					20 000.00 \$
5.0 Travaux d'assèchement					
5.1	Assèchement des tranchées	3000	m.lin.	100.00 \$	300 000.00 \$
Sous-total 5.0					300 000.00 \$
6.0 Travaux divers					
6.1	Équipements divers	1	global	70 000.00 \$	70 000.00 \$
Sous-total 6.0					70 000.00 \$
sous-total coût de construction					1 880 972.70 \$
7.0 Travaux contingents					
7.1	Imprévus	1	7%		131 668.09 \$
Sous-total 7.0					131 668.09 \$
sous-total coût de construction incluant les imprévus					2 012 640.79 \$
				TPS	100 632.04 \$
				TVQ	200 760.92 \$
Coût de construction incluant les imprévus et les taxes					2 314 033.75 \$

Préparé par:


Johanne Desrosiers, coordonnatrice de projets
Génie

Approuvé par:


Isabella Cellini, ing. MBA, directrice générale adjointe
Direction générale



VILLE DE
Mascouche

département

SERVICE DU GÉNIE

Dessiné : Stéphane Dupuis, tech.

Préparé : Stéphane Dupuis, tech.

Vérifié : Annick Auger, ing.

Date : 2018-03-15

Échelle : Aucune

titre

RÈGLEMENT 1246

ANNEXE "C"